



**PAYS de  
BÉARN**

Envoyé en préfecture le 29/01/2025

Reçu en préfecture le 29/01/2025

Publié le

ID : 064-200079051-20250117-D01\_20250117-DE



**Extrait du Registre des Délibérations  
Conseil du Pôle Métropolitain du Pays de Béarn  
Séance du 17 janvier 2025**

*Date de la convocation : 10 janvier 2025*

*Nombre de délégués en exercice : 66*

**Etaient présents :**

Délégués titulaires :

Mohamed AMARA, Henri BELLEGARDE, Jean-Marie BERCHON, Christelle BONNEMASON-CARRERE, Patrick BURON, Michel CAPERAN, Thierry CARRERE, Jean-Paul CASAUBON, Serge CASTAIGNAU, Frédéric CLABE, Valérie DEJEAN, Jean-Marc DENAX, Bernard DUPONT, Francis ESCALÉ, Marc GAIRIN, Nadia GRAMMONTIN, Claude LACOUR, Daniel LACRAMPE, Sandrine LAFARGUE, Francis LANSALOT-MATRAS, Didier LARRAZABAL, Yves LARROUTURE, Patrice LAURENT, Xavier LEGRAND-FERRONNIERE, Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Fernand MARTIN, Monique MOULAT, Michel OLIVE, Nicolas PATRIARCHE, Jean-Louis PERES, Bernard PEYROULET, Valérie REVEL, Didier REY, Carine SARRIQUET, Monique SEMAVOINE, Alain TREPEU, Bernard UTHURRY, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Raymond VILLALBA.

Délégués suppléants :

Nadine BARTHE, Jean-Patrick BAZILE (a suppléé Jean-Yves COURREGES), Kenny BERTONAZZI (a suppléé Eric SAUBATTE), Jean-Claude BOURIAT (a suppléé Francis PEES), Fabienne COSTEDOAT DIU (a suppléé Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Victor DUDRET (a suppléé Claude FERRATO), Jean-Loup FRICKER (a suppléé Marie-Claire NÉ), Christian LECHIT (a suppléé Jean-Simon LEBLANC), Françoise LOUIS (a suppléé Jean LABOUR), Michel MINVIELLE (a suppléé Marc DUFAU), Maryse PAYBOU (a suppléé Marlène LE DIEU DE VILLE).

**Etait représenté :**

François BAYROU a donné pouvoir à Jean-Louis PERES.

**Etaient excusés :**

Lydie ALTHAPÉ, Muriel BAREILLE, Katty BROGNOLI, Marie-Pierre CABANNE, Arnaud JACOTTIN, Emmanuel HANON, Philippe LALANNE, Isabelle LAHORE, Jérôme MARBOT, Elisabeth MIQUEU, Marc OXIBAR, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Martine RODRIGUEZ.

**Etaient absents :**

Michel BERNOS, Josy POUEYTO.

**Secrétaire de séance : Jean-Louis PERES**

**N°1- PROJET D'AMENAGEMENT DU SITE DE L'ANCIEN CAMP DE  
GURS : RECRUTEMENT DE LA MAITRISE D'ŒUVRE**

**Rapporteur : Bernard UTHURRY**

**Mesdames, Messieurs,**

Par délibération du 12 juin 2020, le Pays de Béarn s'est engagé à mener les études préalables du projet de création d'un équipement culturel dédié à l'histoire et la mémoire du camp de Gurs. La première étape a consisté à définir le projet scientifique et culturel dessinant les grandes orientations structurantes du futur équipement culturel.

Il s'articule autour de quatre dimensions qui sont aux fondements d'un équipement conçu comme un lieu d'éducation citoyenne et de conscience :

- **Se souvenir** : faire découvrir l'histoire des internés et commémorer
- **Comprendre** : partir des histoires individuelles pour comprendre la grande histoire
- **Se questionner** : poser des questionnements individuels et collectifs sur des thématiques plus larges et contemporaines pour lutter contre les racismes, les extrémismes...
- **Se projeter** : faire vivre ces questionnements de façon contemporaine par la création artistique.

Ce projet a été délibéré le 28 octobre 2022 par le Conseil du Pays de Béarn. Il a permis d'encadrer finement les axes de travail du programme d'aménagement du site.

Par délibération du 7 avril 2023, le Pays de Béarn a engagé un dialogue compétitif en invitant trois équipes à participer à la démarche pour traduire les objectifs de moyens culturels et scientifiques en termes de besoins spatiaux et fonctionnels (espaces, surfaces globales et unitaires, fonctionnalités, contraintes architecturales et techniques). Cette démarche a permis de projeter les futurs aménagements du site pour concrétiser le projet d'établissement, y compris l'intégration des outils numériques, dans une logique globale de fonctionnement du futur lieu.

Dans ce cadre, trois groupements ont été invités à participer :

- Pierre Louis Faloci / Paris (75), EGIS BATIMENTS SUD / Bayonne (64), IN SITU Ergonomie / Bordeaux (33), ACOUSTB / Saint Martin d'Herès (38).
- Leibar&Seigneurin Architectes / Bayonne (64), COBET SAS / Bayonne (64), BIO FLUIDES CONCEPT/jurançon (64), ACOUSTIQUE côte basque/ Urcuit (64), ABERADERE/Biarritz (64), SOUND TO SIGHT / Bordeaux (33), BXF Conseil / Bordeaux (33), ERGONOMIE et CONCEPTION / Rueil Malmaison (92) + agence Cestas (33), STUDIO PLANO / Bordeaux (33).
- Benoît Zeimett architecte / Epernay (51), TPF Ingénierie SAS / Bordeaux (33), Atelier FOÏS / Paris (75), ARC EN SCENE / Paris (75), BIBES Ergonomie / Biarritz (64), NUIITS NOIRES / NOIR DE SENS SAS / Tassin la demi-lune (69), Atelier PING-PONG / Paris (75).

Le dialogue a été organisé conformément aux dispositions des articles R.2161-26 et suivants du code de la commande publique, avec les 3 candidats admis à participer en trois phases. Une commission de suivi du dialogue compétitif, à vocation exclusivement consultative, a été réunie à chaque phase. Par les échanges et discussions qu'elle a autorisés, elle a contribué à l'analyse des offres remises par les candidats retenus, pour accompagner le Maître d'ouvrage dans la sélection de la Maîtrise d'œuvre.

Au terme de cette procédure, associant les élus et les différents partenaires du projet, financeurs et associatifs, le projet présenté par le groupement Leibar&Seigneurin Architectes est celui qui a le mieux répondu aux attentes et ambitions du programme scientifique et culturel.

Conformément aux dispositions de l'article L2124-4 du Code de la Commande publique, il est demandé au Conseil de se prononcer sur l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe Leibar&Seigneurin Architectes suivant une mission de base avec VISA et les missions complémentaires associées.

Le montant de rémunération provisoire s'élève à 572 810,90 €HT. Le marché de maîtrise d'œuvre fera l'objet d'un avenant au stade Avant-Projet Définitif afin de fixer le coût définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre. Cet avenant validera le coût prévisionnel des travaux engageant la maîtrise d'œuvre et le montant total de l'opération.

En parallèle, il revient au Pays de Béarn de lancer un marché afin de recruter une AMO pour la réalisation de la mission muséographique. Cette mission, non incluse dans la maîtrise d'œuvre, nécessite d'être lancée concomitamment avec le recrutement de celle-ci. Il s'agira de construire les contenus de l'exposition permanente et des supports de visites (physiques et numériques), en cohérence avec les orientations stratégiques du projet scientifique et culturel délibéré. Cette mission globale et ambitieuse, autorisera la finalisation de la scénographie intérieure du bâtiment, de construire les logiques de complémentarité de l'écosystème numérique d'aide à la visite et permettra d'affiner la signalétique extérieure du site en collaboration avec l'équipe de Maîtrise d'œuvre.

Il est rappelé que depuis le lancement des études préalables portées par le Pays de Béarn, il a été laissé la possibilité pour chaque intercommunalité de se positionner librement à chaque étape et ainsi de maîtriser sa participation à venir dans les investissements induits. Cela a été le cas pour la procédure de dialogue compétitif : les délibérations concordantes de ses membres avaient déclaré d'intérêt métropolitain le lancement et la conduite d'une procédure de consultation par voie de dialogue compétitif relatif à l'aménagement du site de l'ancien camp de Gurs.

Cela sera aussi le cas sur cette nouvelle phase qui s'ouvre à compter du recrutement de la maîtrise d'œuvre jusqu'à la remise de l'Avant-Projet Définitif.

Ainsi, il sera demandé aux membres de se prononcer sur le fait de déclarer d'intérêt métropolitain la délégation d'action au Pays de Béarn afin de porter ces études préalables que sont la mission de maîtrise d'œuvre de la phase ESQ à APD et la mission muséographique permettant d'aboutir à un préprogramme. Cette délégation comportera également l'ensemble des études techniques annexes nécessaires (étude de sol, étude de faisabilité géothermie...).

L'engagement des membres du Pays de Béarn se limitera donc à ce stade à ce volet d'études préalables finales. Le passage à la phase travaux sera soumis, à la suite de la remise des études préalables, à une nouvelle déclaration d'intérêt métropolitain par délibération concordante de ses membres.

Le financement prévisionnel de cette phase finale des études préalables s'appuie sur l'activation de la subvention du ministère des Armées, au titre du soutien des projets de mémoire des conflits contemporains et du volet territorial du CPER. D'autres subventions pourront être sollicitées auprès de partenaires nationaux et de l'Europe.

Concernant le coût total de l'opération, il est rappelé que le plan de financement prévisionnel, incluant la maîtrise d'œuvre, les travaux de réalisation et toutes les AMO complémentaires, dont la muséographie, est fixé à 7 400 000 €TTC après prise en compte de l'effet de l'inflation. Cela reste dans l'enveloppe établie initialement et sera consolidé conformément à la phase APD, notamment dans son approche partenariale.

**Au regard de ces éléments, il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir :**

- 1. Approuver le choix de l'équipe Leibar&Seigneurin pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'aménagement du site de l'ancien camp de Gurs ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Président à engager toutes les démarches auprès des partenaires techniques et financiers potentiels et signer tous documents relatifs à des demandes et attributions de subvention ;**

3. **Autoriser Monsieur le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre à la suite des délibérations concordantes de ses membres déclarant d'intérêt métropolitain les études préalables finales pour l'aménagement du site de l'ancien camp de Gurs mentionnées ci-dessus**
4. **Autoriser Monsieur le Président à lancer les procédures de consultations et à signer tous les marchés complémentaires spécifiques nécessaires à la bonne réalisation de ce projet (muséographie et études techniques annexes) à la suite des délibérations concordantes de ses membres déclarant d'intérêt métropolitain les études préalables finales pour l'aménagement du site de l'ancien camp de Gurs mentionnées ci-dessus ;**
5. **Prévoir les crédits nécessaires en section d'investissement du budget.**

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les Signatures

Pour Extrait Conforme,

Le Président,



François BAYROU